

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier - 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 13 septembre 2004

L'an deux mille quatre le 13 septembre à 18 h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des mariages à Gignac, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

Présents : M. PIERRUGUES Georges - M. DIAZ Manuel - M. AGOSTINI Jean André - Mme MARTIN Françoise - M. BARRAL Hélène - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - M. CALAS Alain - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. BELLOC Jean-Paul - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. ASENSI Raphaël - M. DELFAU Gérard - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVIEN Isabelle - Mme. DEJEAN Anne Marie - M. ANDRIEUX Jacques - Mme GERBAL Renée - M. LAURIAC Gérard - M. GHIBAUT Jean Pierre - Mme GUERRÉ Nicole - M. PALOC Eric

Absents excusés : - M. RUIZ Jean François - M. DONNADIEU Jacques

Absents : M. PONCE Jean-Claude - M. SALASC Philippe - M. DEJEAN Maurice - M. CABELLO Gérard - M. COLIN Lionel - Mme WILLOQUAUX Béatrice - M. TOURET Jean-Louis - M. GASTAN François

Monsieur Jean François CADILHAC donne pouvoir à Monsieur Louis VILLARET

Monsieur Michel ASTIE donne pouvoir à Monsieur GHIBAUT Jean Pierre

Monsieur Eric PALOC a été élu secrétaire

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer

57 - 2004

Parc d'activités économiques « Les Garrigues » à Aniane – Création d'une ZAC

Nombre de membre		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	30

Date de convocation
03 septembre 2004

Date d'affichage

Date de retrait de l'affichage
20 octobre 2004

Objet de la délibération

Monsieur Manuel DIAZ, rapporteur, explique que le conseil communautaire a validé la réalisation d'un parc d'activités économiques sur la commune d'Aniane, dénommé « Les Garrigues ».

Monsieur Manuel DIAZ précise que pour la réalisation de cet équipement, la Communauté de communes envisage de créer une zone d'aménagement concerté à finalité économique sur le périmètre défini sur le plan ci-joint. Le programme d'aménagement de cette zone comprendra la viabilisation des terrains par la création de voiries et de réseaux reliés aux installations existantes sur la commune d'Aniane, ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs et d'un raccordement au carrefour existant sur la RD32.

Pour mener à bien cette opération, les études de maîtrise d'œuvre sont conduites par le groupement J-M. Ferry – Carrés verts – BEK, tel qu'en a décidé le conseil communautaire du 26 janvier 2004.

Monsieur Manuel DIAZ explique, par ailleurs, qu'à ce stade de la procédure et pendant toute la durée de l'élaboration du projet qui devrait aboutir à la création de la zone d'aménagement concertée, il convient d'organiser une concertation avec le public, conformément à l'article L 300.2 du code de l'urbanisme, selon les modalités suivantes:

- mise à disposition du public du dossier d'avant projet déposé en mairie et au siège de la Communauté de communes avec un registre permettant de recueillir les observations ou propositions,
- envoi d'un dossier d'avant projet aux administrations concernées,
- publication d'informations sur les supports de communication disponibles localement (journaux locaux, site internet et journal de la Communauté de communes, journal de la mairie d'Aniane ...)
- organisation d'une réunion publique avec, notamment, les propriétaires fonciers concernés, les administrations et organismes consulaires intéressés, les représentants d'associations professionnelles ou locales.

Il est enfin précisé que la procédure de révision d'urgence du POS d'Aniane, rendue nécessaire par le changement de zonage d'une partie des terrains du site et la création de la Z.A.C., sera demandée à la mairie d'Aniane dans les plus brefs délais.

-de se prononcer favorablement sur la définition du périmètre et du programme d'aménagement de la ZAC dénommée « Les Garrigues » à Aniane

Le Conseil, Oui l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de se prononcer favorablement sur les modalités de la concertation définies ci-dessus

- de demander à la commune d'Aniane de mettre en révision son POS de manière à intégrer ce périmètre et les règles d'aménagement qui en découleront

- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire pour la mener jusqu'à son terme

Fait à Gignac, le 14 septembre 2004

Le Président

Louis Villaret